

Département de
l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

OBJET :
RÉGIE DE RECETTES PISCINE
MUNICIPALE – NOMINATIONS DE
MANDATAIRES

4 – Fonction Publique
4.1 – Personnels titulaires et stagiaires de
la FPT

Le Maire de Castelnaudary,

Vu la décision 2023-252 instituant une régie de recettes « Piscine Municipale »

Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 9 juillet 2025

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 10 juillet 2025

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 10 juillet 2025

DECIDE

2025-201

ARTICLE 1 – MM GOMEZ François, THOMASSIN Jean Christophe, DELHOSTE Cyrille, GARRIGUES Cyril et BALON Etienne ainsi que Mme PIQUET Aurélie, sont nommés mandataires de la régie de recettes « Piscine Municipale », pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci dès que la présente devient exécutoire.

ARTICLE 2 – Les mandataires ne doivent pas encaisser des recettes autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

Ils doivent les encaisser selon les modes de paiements prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3 – Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

ARTICLE 4 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire de la Ville de Castelnaudary et Monsieur le Trésorier du SGC de Carcassonne sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal, une copie sera transmise à M. le Trésorier du SGC de Carcassonne, M. le Directeur des Sport, le régisseur et suppléant,

Pour exécution à Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Castelnaudary.

Envoyé en préfecture le 12/08/2025

Reçu en préfecture le 12/08/2025

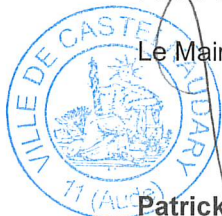
Publié le **12 AOUT 2025**

ID : 011-211100763-20250805-DEC2025201FIN-CC



Fait à Castelnaudary le **05 AOUT 2025**

Le Maire



Patrick MAUGARD